

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 485 15 mars 2011

SOMMAIRE

4 Good Investments S.A	REO Spaldingtor, S.à r.l23269
Activité Developpement S.A23240	REO Stettin S. à r.l23269
Altre Finance, S.à r.l	REO Vendin, S.à r.l23269
Amaridge 23241	REO Yarovche, S.à r.l23270
Apax Eden Sàrl23280	Rhodalux S.à r.l
A.T.F. Investissements S.A	Sella Capital Management23244
Bradelay Ltd S.A23241	Taylor Wimpey (Luxembourg) Invest-
BT Luxembourg S.A.	ments No.2 S.à.r.l
Business Maintenance Services S.A 23241	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection 23270
Capital & Finance Investment S.A 23245	UniAsia
Christiaan Huygens S.à.r.l 23243	UniAsia
Commercial & Industrial Investment Com-	UniAsiaPacific23235
pany S.A 23244	UniAsiaPacific23235
Corpogest Development S.à r.l 23262	UniConClusio: EuropeanEquities 23239
Cortec Papersystems S.à r.l23262	UniConClusio: EuropeanEquities 23239
Danismac S.A	UniEM China & Indien23239
Domain Holding S.A	UniEM China & Indien23239
Emile Berté et Cie, s.à r.l	UniEuroKapital 201323234
Excite Invest S.A23263	UniEuroKapital Corporates23238
Hotel & Resort Investment23240	UniEuroKapital Corporates23238
Intertel & Co23275	UniEuroRenta 5J23235
INTERTELI & CO, société de gestion de	UniEuroRenta 5J23235
patrimoine familial (SPF)23275	UniEuroRenta Corporates 40 (2014) 23237
iPAY International S.A	UniEuroRenta Corporates 40 (2014) 23238
KBC Life Fund Management23244	UniExtra: EuroStoxx 5023236
Makrop S.A	UniExtra: EuroStoxx 5023235
Manufaktura Luxembourg S.àr.l 23266	UniFavorit: Renten23237
Marroni Finances SPF S.A 23267	UniFavorit: Renten23237
MGE Real Estate Fund S.à r.l 23246	UniProInvest: Aktien23238
Mirasole International23267	UniProInvest: Aktien23238
Montain Sebring Générale Holding S.A.	UniVarioPoint: Chance23234
23268	UniVarioPoint: Chance23234
OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.	UniWirtschaftsAspirant23234
23267	UniWirtschaftsAspirant23234
RDI A.G	Vienna III Sàrl
Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l.	Yachteamo23280
23268	

RECAP I Holdings S.à.r.l.23271



UniVarioPoint: Chance, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011023969/11.

(110028566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniVarioPoint: Chance, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011023970/11.

(110028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniWirtschaftsAspirant, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011023971/11.

(110028569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniWirtschaftsAspirant, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011023972/11.

(110028570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroKapital 2013, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025878/11.

(110030000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.



UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025060/11.

(110028499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025059/11.

(110028497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroRenta 5J, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025058/11.

(110028495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroRenta 5J, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025057/11.

(110028494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniExtra: EuroStoxx 50, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025056/11.

(110028246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



UniExtra: EuroStoxx 50, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025055/11.

(110028243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniAsia, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025054/11.

(110028241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

RDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.233.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "RDI A.G." mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Juli 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1695 vom 19. August 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 154.233.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.20 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg. Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxembourg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außenordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
 - III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.
 - 2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 2. (Erster Satz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach. "



Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.30 Uhr.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54760. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001916/54.

(110001435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

UniFavorit: Renten, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025053/11.

(110028238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniFavorit: Renten, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025052/11.

(110028234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroRenta Corporates 40 (2014), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025051/11.

(110028231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



UniEuroRenta Corporates 40 (2014), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025050/11.

(110028228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025048/11.

(110028226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEuroKapital Corporates, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025049/11.

(110028227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniProInvest: Aktien, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025047/11.

(110028224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniProInvest: Aktien, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025046/11.

(110028223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



UniEM China & Indien, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025045/11.

(110028222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniEM China & Indien, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025044/11.

(110028220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniConClusio: EuropeanEquities, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025043/11.

(110028219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniConClusio: EuropeanEquities, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025042/11.

(110028218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

UniAsia, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011025041/11.

(110028216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.



iPAY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.655.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 30 décembre 2010

L'actionnaire unique a renouvelé le mandat suivant pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

1. Monsieur Christo GEORGIEV, demeurant au 14 Solun Street fl.3, ap 5, BG-9023 Varna, Bulgarie en tant que Président et administrateur de la Société;

L'actionnaire unique nomme la Société Mayfair Trust S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-l628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112769 en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.

Le mandat de Monsieur Laurent GODINEAU n'est pas reconduit.

L'actionnaire unique accepte la démission de Madame Isabelle CHARLIER de sa position d'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 28 Septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Janvier 2011.

Référence de publication: 2011001554/21.

(110001636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Activité Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.188.

Aux actionnaires de la Société

PAR LETTRE RECOMMANDEE

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

LOMAC S.A.

Référence de publication: 2011001577/13.

(110001560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Suite à:

- une cession de 110 parts, intervenue en date du 18 novembre 2010 entre COTTAGE HOLDING LTD et KOLININA LIMITED, et à
 - la liquidation de la société VITALIS INVEST S.à r.l., propriétaire de 372 parts, en date du 22 décembre 2010, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:
 - ACROMA ESTATES LIMITED, 35 Theklas Lyositi, Eagle Star House, 6 th floor, P.C. 3030, Limassol,

- BALTIC SECURITIES CORP., 8, Calle Aquillino de la Guardia, Panama-City, Panama,

- KOLININA LIMITED, 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6 th floor, P.C. 3030, Limassol,

- ESTVELL AB, Stockholm län, Box 17017, SE-16117 Bromma,

 Bolagverket Sundsvall 556539-5117
 98 parts

 - M. Ture STENDAHL, Echertesses, CH-3961 Chandolin
 330 parts



 - M. Carl Mårten HAGEN, 8, Runebergsgatan, SE-114 29 Stockholm
 40 parts

 Total:
 1.100 parts

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011017643/28.

(110021392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Amaridge, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.590.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, je vous donne ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur que j'occupais au sein de votre société.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Luc VERELST.

Référence de publication: 2011001591/11.

(110001561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Business Maintenance Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.426.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 novembre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 novembre 2010 que:

- 1. Monsieur Thierry Naeye, administrateur de la Société, a été révoqué avec effet immédiat;
- 2. L'actionnaire unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Georges Kohn de son poste d'administrateur de la Société;
- 3. Madame Anne Van Wayenbergh, résidant professionnellement au 53, Maalbeekweg, B-1930 Zaventem, et Monsieur Francis Welscher, résidant professionnellement au 121-127 avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage ont été nommés nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011001614/20.

(110001472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Bradelay Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 151.054.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Bradelay Ltd S.A." mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 151.054, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg am 26. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 532 vom 11. März 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.50 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg. Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxembourg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:



- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die

Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

- III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.
 - 2. Erweiterung des Gesellschaftszwecks und somit Anpassung von Artikel 4 der Satzung.
 - 3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 2. (Erster Satz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach. "

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

- " Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind:
- die wirtschaftliche Beratung (Conseil "économique")
- der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften welche im Bereich der Immobilienverwaltung tätig sind sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte ausüben, außer der Geschäfte für die eine gesonderte gesetzliche Pflicht zur Genehmigung existiert und diese der Gesellschaft, zum Zeitpunkt des Geschäftes, nicht vorliegt.

Die Gesellschaft hat ebenso zum Zweck die Beteiligung und den Beteiligungshandel an anderen Gesellschaften. Sie kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten insbesondere Patente und sonstige Nutzungsrechte erwerben, dieselben verwalten und verwerten. Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit Ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.00 Uhr geschlossen.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54757. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.



Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001625/73.

(110001418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Makrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, 14, rue du Convent.

R.C.S. Luxembourg B 113.248.

Par la présente je vous informe que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre estimée société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 février 2011.

Peter HEIN.

Référence de publication: 2011017712/10.

(110020791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

BT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 90.139.

Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010.

Administrateurs:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2010, que le régime des signatures autorisées de BT Luxembourg S.A. a été modifié comme suit:

- Démissionnaire au 1 janvier 2011 M. TER HORST Erik

Nomination au 1 janvier 2011: M. VREYS Davy Jozef Jolanda, résidant professionnellement à B-1831 Diegem, Telecomlaan, n°9.

Les administrateurs sont nommés pour durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 pour statuer sur les comptes au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

BT Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011001630/20.

(110001596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Christiaan Huygens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.375,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.403.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 8 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Mme Anne Compère, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 septembre 2010 pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12-14 rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011001651/22.

(110001585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.



KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise le 5 novembre 2010

Le Conseil d'Administration décide avec effet au 1 er janvier 2011:

- De coopter Monsieur Johan Lema, résidant professionnellement à l'avenue du port 2, B-1080 Bruxelles, comme administrateur, en remplacement de Monsieur Antoon Termote, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour KBC Life Fund Management

Signatures

Référence de publication: 2011001806/15.

(110001488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 mai 2010 que:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Guido REY, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Luciano RINZULLO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date 8 février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Guido REY en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo ALBORINO, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Nicola TRIVELLI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 13 janvier 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo ALBORINO en qualité d'Administrateur de la Société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Président, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Massimo ALBORINO, Administrateur, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Guido REY, Administrateur, demeurant professionnellement P.zza C.L.N. 255, I-10123, Torino, Italie;
 - Monsieur Pietro TASCA, ayant son adresse professionnelle au 13, via Vittor Pisani, I-20124 Milano, Italie;
 - La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELGEST S.A.

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011002779/32.

(110001555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Commercial & Industrial Investment Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.728.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre COMMERCIAL & INDUSTRIAL INVESTMENT COMPANY S.A., N° immatriculation: B 53 728 et la Fiduciaire Treuconsult S.A., N° immatriculation: B 135 196 n'est pas renouvelée. Le siège social jusqu'alors fixé au 3, Rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, est dénoncé pour non-renouvellement au 31 décembre 2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001657/13.

(110001634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Capital & Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.006.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Capital & Finance Investment S.A." mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Oktober 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2502 vom 18. November 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 156.006.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin,

berufsansässig in Luxembourg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außenordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
 - III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
- 1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.
 - 2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 2. (Erster Satz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach.,

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.40 Uhr.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54761. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001635/55.

(110001440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

MGE Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.144.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA.

represented by Maître Hermann BEYTHAN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 st December 2010.

The proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a private limited company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party declares to organize as follows:

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who may become holders of Shares, a company in the form of a société à responsabilité limitée qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund ("société à responsabilité limitée - société d'investissement à capital variable – Fonds d'Investissement Spécialisé") under the name of "MGE Real Estate Fund S.à r.l." (the "Company").

Capitalised terms not defined herein shall the same meaning as the one ascribed to them in the current prospectus of the Company (the "Prospectus").

- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an initial 15 year term. The Board, at its discretion, may extend the term for two further periods each of one year. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders as provided for by law.
- **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in Real Estate and other securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders") the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law").

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers (the "Board"). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The capital of the Company, expressed in Euros, shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Articles 21 and 22 hereof. The minimum capital shall be as provided by the 2007 Law i.e., one million two hundred and fifty euro (1,250,000). The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorized as a SICAV under 2007 law.



Art. 6. Issue of shares. The Board is authorized, within the limits set-out in these Articles, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periods as determined by the Board.

Whenever the Company offers Shares for subscription on a date (a "Subscription Day"), the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value (the "Net Asset Value") per Share as of the last Valuation Day (as defined in Article 21 hereof), except on the First Closing Date, when the Offer Price will be one hundred (100) Euros. If the Net Asset Value on such Valuation Day is not yet available, the last available Net Asset Value as of a Valuation Day shall be used. The Net Asset Value shall be determined in compliance with Articles 21 and 22 hereof and such policy as the Board may from time to time determine.

Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. The price so determined shall be payable not later than twenty (20) Business Days from the relevant Subscription Day.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets or other securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

Art. 7. Restrictions on shareholding. Shares shall be issued only to eligible investors under the 2007 Law (each a "Well-informed Investor"), upon verification of such status and upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article 6 hereof. Every Shareholder must provide the Company with the confirmation or, as the case may be, proof of its status as an eligible investor under the 2007 Law.

In addition to the above, the Board shall have power (but not the obligation) to refuse to issue or register any transfer of Shares, or to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board as being not entitled to subscribe for or hold Shares, (i) if in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company, (ii) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, (iii) if as a result thereof the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not have otherwise incurred or (iv) if such person would not comply with the eligibility criteria of the Shares (each individually, a "Prohibited Person").

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body. For such purposes, the Company may:

decline to issue any Share, and decline to register any transfer, where it appears to it that such issue or transfer would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a Prohibited Person,

at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in Prohibited Person, and

where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

the Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known or appearing in the register of Shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) relating to the Shares specified in the Redemption Notice;

the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with Article 20 hereof (hereinafter referred to as the "Redemption Price");

payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner of such Shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations. Upon deposit of the monies corresponding to the Redemption Price as aforesaid no person specified in such Redemption Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest) from such bank as aforesaid;

the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership



of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at Shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single Shareholder, that Shareholder exercises all those powers granted to all Shareholders by the 1915 Law and these Articles.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles and of any decision made at a general Shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single Shareholder or of any of the Shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single Shareholder, that single Shareholder may freely transfer the Shares owned, subject to the restrictions in these Articles.

Where the Company is composed of more than one Shareholder, the Shares may be freely transferred amongst any existing Shareholders. A transfer to a non-Shareholder is subject to the restrictions of these Articles.

Where the Company is composed of more than one Shareholder, the Shares can be transferred by living persons to non-Shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of Shareholders, of the Shareholders representing at least three quarters (75%) of the corporate capital of the Company.

Transfer of Shares may only be made by any existing Shareholder to Well-Informed Investors.

- **Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Shareholder will not cause the Company to go into liquidation.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers who do not have to be Shareholders (each a "Manager"). In case of more than one Manager, the Managers shall form a Board.

Each Manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single Shareholder owning the entire issued Share capital or by a resolution at a general Shareholders' meeting.

Any Manager may be removed at any time, with or without cause, by the single Shareholder holding the entire issued share capital, or by a resolution at a general Shareholders' meeting. Any Manager may resign at any time on providing advance notice to the Company.

The single Shareholder holding the entire issued share capital or a resolution at a general Shareholders' meeting shall decide upon the compensation of each Manager.

The Board shall appoint, from among its members, a chairman. The Board shall choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes and other Company records.

The Board may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Managers or Shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board.

Art. 13. Meetings of the board. Meetings of the Board shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any Board meeting shall be given to all Managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each Manager in writing, by facsimile or e-mail.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by facsimile or e-mail, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by facsimile or e-mail. Meetings of the Board may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the Managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board shall act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented. The chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution. This may be signed jointly or by the use of counterpart signatures by all the managers.

Art. 14. Powers of representation. In dealing with third parties, any two Managers shall have the power to act jointly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations. The Company is bound in all circumstances by the signature of two Managers. Notwithstanding the foregoing, any one Manager shall



have the power to act alone in the name of the Company in all circumstances, to carry out and authorize all acts and operations, and to bind the Company in all circumstances by only such Manager's signature, if so authorized by the Board.

Art. 15. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of a manager. A Manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit, claim or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager, director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit, claim or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such manager, director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Art. 17. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single Shareholder, that Shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to Shareholders at a general meeting. Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to this situation.

When the Company is composed of several Shareholders, Shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the Board to the Shareholders by registered post.

In this case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text of the resolution to be decided upon.

When the Company is composed of several Shareholders, unless otherwise specified in these Articles, Shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders holding more than half (50%) of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of Shareholders representing three quarters (75%) of the Company's corporate capital.

- **Art. 18. Decisions.** The decisions of the single Shareholder or of the Shareholders' at a general Shareholders' meetings will be documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney will be attached to the minutes of the meeting, if applicable.
- **Art. 19. Determination of investment policies.** The Managers shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the investment policies and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restriction set forth in the Prospectus and in compliance with applicable laws and regulations.
- **Art. 20. Redemption / Repayment.** The Company is a closed-ended specialised investment fund. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

Shares may be called by the Company for redemption in the following circumstances:

if the continued participation of a Shareholder is likely to cause the Company to violate any material law, regulation or interpretation or would result in the Company or any Shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a Shareholder;

if such Shareholder has materially violated any provision of these Articles;



if the Shares were acquired or are being held, directly or indirectly, by or for the account or benefit of any person in violation of the provisions of these Articles, in particular any person who is not a Well-informed Investor;

such other circumstances as the Company may determine where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or its Shareholders.

Shares which are to be redeemed by the Company may be redeemed by the Company upon the Company giving to the registered holder of such Shares not less than 30 days' notice in writing of the intention to redeem such Shares specifying the date of such redemption, which must be a Business Day.

The amount payable on such redemption of Shares shall be the NAV of the Shares on the most recent Valuation Day prior to redemption. Such redemption amount shall be payable without interest, as soon as practicable (having regard to the liquidity of the Portfolio and the interest of Shareholders) after the effective date of the redemption and may be paid in cash or marketable securities. Costs associated with the redemption may, if the Company so decides, be charged to the Shareholder whose Shares are redeemed and such costs may be deducted from the redemption proceeds payable to the Shareholder in circumstances where the Company has exercised its power to redeem Shares pursuant to paragraph (ii) or (iii) of this Article 20.

Any Shares in respect of which a notice of redemption has been given shall not be entitled to participate in the profits of the Company in respect of the period after the date of redemption.

At the date of redemption, the Shareholder whose Shares are being redeemed shall be bound to deliver to the Company or any duly appointed agent thereof the certificate issued in representation of the relevant Shares for cancellation.

Art. 21. Valuation.

21.1 Calculation method

The NAV per Share shall be expressed in Euro and shall be determined as of each Valuation Day (as defined below) by dividing (i) the net assets of the Company (based on consolidated accounts prepared in accordance with IFRS), being the value of the portion of assets less the portion of liabilities, on any such Valuation Day, by (ii) the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below, provided that the assets shall be determined in accordance with the rules set forth below.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest €0.01. If since the time of determination of the NAV there has been a material change in relation to a substantial part of the Real Estate of the Company, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation with prudence and in good faith.

A "Valuation Day" shall be the last day in each financial year of the Company as well as any other day as the Board may determine.

21.2 Determination of assets and liabilities

The assets and liabilities of the Company for these purposes shall be determined in the following manner:

For the purpose of the valuation of Real Estate, the Board shall appoint an independent real estate valuer who is licensed where appropriate and operates, or has subcontracted, with the approval of the Board, its duties to any entity who operates, in the jurisdiction where any relevant property is located and whose appointment is approved by the Luxembourg Supervisory Authority (the "External Valuer"). The Board may select different Independent Valuers for each local market as circumstances warrant. The list of the relevant Independent Valuers shall be published in the financial report.

21.2.1 The assets of the Company shall include:

Real Estate;

all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);

all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner consistent with paragraph 21.2.1(viii)(d) below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

all income accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and

all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:



Subject as prescribed below, Real Estate will be valued by the Independent Valuer as at each Valuation Day and on such other days as the Board may require.

The securities of real estate companies which are listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value. A Regulated Market is a market which is regulated and supervised by state approved bodies, is held on a regular basis and is directly or indirectly accessible to the public ("Regulated Market").

Subject as specified below, the securities of real estate companies which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the probable net realisation value (taking into account any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board using the value of Real Estate as determined in accordance with (a) above and as prescribed below.

The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including VAT receivables), prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The appraisal of the value of (i) Real Estate registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries and (ii) (if any) direct or indirect shareholdings of the Company in real estate companies referred to under (c) above in which the Company shall hold an interest in the outstanding voting stock, shall be undertaken by the Independent Valuer on each Valuation Day.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

21.2.2 Subject to Article 21.2.3, the liabilities of the Company shall include:

all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, custodian fees, and Domiciliary and Corporate Agents' fees);

all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or in respect of property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company, provided, for the avoidance of doubt, that such provision shall include any deferred taxation calculated as if the relevant Real Estate had been directly or indirectly realised on the relevant Valuation Day in a manner determined from time to time in the discretion of the Board; and

all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and IFRS. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

21.2.3 For the purpose of this Article 21:

Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the Subscription Day and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV; and

Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

Purchase any asset, the value of the consideration to be paid and any costs associated with such asset on the relevant Valuation Day shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired less any costs associated with the asset on the relevant Valuation Day shall be shown as an asset of the Company; or

Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;



provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board in good faith.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 21 (including, in particular, Article 21.2.3 hereof) are rules for determining the NAV per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company.

Art. 22. Frequency and Temporary suspension of calculation of NAV.

22.1 Frequency of calculation

The NAV per Share shall be calculated by the Administrative Agent based on the NAV as at the Valuation Day.

22.2 Temporary suspension

The Board may suspend the determination of the NAV and the issue of Shares:

during any period when one or more exchanges which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;

during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Company which is material or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Board shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange;

when the value of a substantial part of the assets of any consolidated Subsidiary of the Company may not be determined accurately;

upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of considering a resolution to wind up the Company; or

when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately determined.

The Board shall give notice of any such suspension to the Shareholders.

Art. 23. Offer price. Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold shall be the Offer Price per Share (being the applicable Net Asset Value per Share except on the first closing date when is it fixed at EUR 100) plus a subscription charge calculated on the basis of the applicable Offer Price, as may be decided by the Board from time to time and described in the then current Prospectus. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Managers which shall not exceed ten (10) Business Days after the relevant Subscription Day.

The Offer Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, in particular with respect to a special audit report from the auditors of the Company confirming the value of any assets contributed in kind (the costs thereof to be borne by the subscribing Shareholder), by contributing to the Company assets or securities acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

The Board reserves the right to postpone applications for Shares to a later Subscription Day if it is in the best interest of existing Shareholders. Subscriptions are handled on a first come, first served basis. In this event, an investor may withdraw his application for subscription.

Art. 24. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January of each year and shall terminate on the 31 st of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Manager' report and the notice of the annual general meeting will be sent and/or published and made available in accordance with applicable law.

Art. 25. Balance-sheet. At the end of each accounting year, the accounts are closed and the Board will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or to a general Shareholders' meeting for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general Shareholders' meeting.

Art. 26. Distribution of income. The general meeting of Shareholders shall, upon the proposal of the Board, subject to any interim dividends having been declared or paid, determine how the annual net investment income shall be disposed of.



Dividends may, include an allocation from a dividend equalisation account which, in such event, will be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account.

Interim dividends may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares out of the income of assets upon decision of the Board.

The dividends declared, if any, will normally be paid in Euros or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. Upon dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares relating in proportion of their holding of Shares.

Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg where during 30 years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

If at any time the capital of the Company falls below two thirds of the minimum capital required by Luxembourg law, the Board must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of Shareholders acting, without quorum requirements, by a simple majority decision of the Shares present or represented at such meeting.

Art. 28. Amendment of articles of incorporation. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 29. General. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with applicable law.

Subscription and Payment

Shareholders	Subscribed and paid up capital (EUR)	
MGE/DREF European Retail Ventures LLC	31,000	310
Total	31,000	310

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) have been observed.

Transitory provisions

The first accounting year of the Company shall begin at the date of its incorporation and shall end on 31 st December 2011. The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2010.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

The number of managers is set at six (6) and the following persons are, subject to approval by the Luxembourg supervisory authority, appointed as managers for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in the year 2012:

Marc BAUWENS, born on 21 April 1947 in Sint-Gillis-Waas, Belgium., with professional address at Designer Outlet Roermond, Stradsweide 2, 6041 TD Roermons, Netherlands;

Gary BOND, born on 21 September 1960 in Windlesham, United Kingdom, with professional address at McArthur-Glen, Nations House, 3 rd Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1WH, United Kingdom;

Julia CALABRESE, born on 26 December 1949 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at McArthurGlen, Nations House, 3 rd Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1WH, United Kingdom;

Pietro LONGO, born on 13 September 1970 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at Intertrust, 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



Eric MAGRINI, born on 20 April 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at Intertrust, 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Geoffrey NIDD, born on 2 March 1953 in London, United Kingdom, with professional address at Bureau du Direction, McArthurGlen, Voie du Bois, 10150 Pont Sainte Marie, France.

Deloitte S.A. are appointed as auditors of the Company for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in the year 2012.

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) the meeting of Shareholders hereby authorises the board of managers to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of managers.

The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maitre Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA.

Dûment représentée par Maître Hermann BEYTHAN, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 ^{er} décembre 2010.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La comparante, agissant en cette qualité, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les statuts constitutifs (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée, que les parties susmentionnées déclarent constituer comme suit:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite détenteurs de Parts, une société à responsabilité limitée sous forme de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination «MGE Real Estate Fund S.à r.l.» (la «Société»).

Les termes débutant par une majuscule, non définis par les présentes, auront la signification qui leur a été donnée dans le prospectus en vigueur de la Société (le «Prospectus»)

- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée initiale de 15 ans. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, proroger la durée initiale de deux périodes successives d'un an.
- Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans l'immobilier et autres valeurs mobilières et actifs financiers autorisés par la loi, avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses associés (les «Associés») des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil d'administration (ci après le «Conseil»). La Société pourra établir, par décision du Conseil, des filiales, succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société, exprimé en euros, sera représenté par des Parts entièrement libérées sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société conformément aux articles 21 et 22 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société sera, tel que prévu par la Loi de 2007, d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000). Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de 12 mois suivant la date à laquelle la Société à été agréée en tant que SICAV selon la Loi de 2007.



Art. 6. Émission de parts sociales. Le Conseil est autorisé, dans les limites stipulées dans ces Statuts, à émettre à tout moment un nombre illimité de parts entièrement libérées (ci après les «Parts»).

Le Conseil peut imposer des restrictions relatives à la fréquence à laquelle les Parts seront émises. Le Conseil peut, en particulier, décider que les Parts seront émises seulement pendant une ou plus périodes d'offre ou pendant d'autres périodes qu'il détermine.

Lorsque la Société offre des Parts en souscription à une date (un «Jour de Souscription»), le prix de souscription de chaque Part sociale sera la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par Part sociale au dernier Jour d'Évaluation (tel que défini à l'article 21 des présents statuts) sauf au premier jour de clôture, au cours duquel le Prix de Souscription sera d'un montant de cent (100) euros. Si la Valeur Nette d' Inventaire n'est pas encore disponible lors d'un Jour de Souscription, la dernière Valeur Nette d' Inventaire disponible à un Jour d'Évaluation sera utilisée. La Valeur Nette d' Inventaire sera déterminée conformément aux articles 21 et 22 des présents Statuts et à la politique déterminée par le Conseil.

Un tel prix peut être augmenté d'un pourcentage estimé des frais et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit les produits de l'émission, et par des commissions de ventes applicables, tel qu'approuvé par le Conseil. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard vingt (20) Jours Ouvrables suivant ledit Jour de Souscription.

La Société peut accepter d'émettre des Parts en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, ou autres valeurs mobilières conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 7. Restrictions à la propriété de parts sociales. Les Parts sont émises aux seuls investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 (chacun un «Investisseur Averti») après vérification de cette qualité et acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix tel que prévu à l'article 6 ci-dessus. Tout Associé doit fournir à la Société la confirmation ou, selon le cas, la preuve de sa qualité d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

En plus de ce qui précède, le Conseil a le pouvoir (mais non l'obligation) de refuser d'émettre ou d'enregistrer toute cession de Parts, ou d'imposer de telles restrictions (autre que toutes restrictions sur la cession de Parts), si il estime, à sa discrétion, afin d'assurer qu'aucune Part sociale ne soit acquise ou détenue par ou au nom de toute personne, entreprise ou société, considérée par le Conseil, à sa seule discrétion, comme n'étant pas autorisée à souscrire ou détenir des Parts, (i) si selon l'opinion du Conseil une telle détention peut être dommageable pour la Société, (ii) si elle peut entraîner la violation d'une loi ou d'un règlement tant luxembourgeois qu'étranger, (iii) si de ce fait la Société est exposée à des désavantages de nature fiscale ou financière auxquels la Société n'aurait pas été exposé autrement, ou (iv) si de telles personnes ne sont pas conformes aux critères d'éligibilité des Parts (chacun individuellement une «Personne Interdite»).

Plus particulièrement, la Société peut restreindre ou empêcher la propriété de Parts par toute personne, entreprise ou société. A cet effet, la Société peut:

refuser d'émettre des Parts et d'enregistrer toute cession de Parts, lorsqu'il apparaît qu'une telle émission ou cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces Parts, de manière directe ou indirecte, à une Personne Interdite;

à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au ou, toute personne sollicitant l'enregistrement de la cession de Parts au registre des associés, de lui fournir toute information, appuyée d'une déclaration sous serment, que la Société peut considérer nécessaire pour déterminer si la propriété de ces Parts est attribuée à une Personne Interdite; et

s'il apparaît à la Société qu'une Personne Interdite, seule ou de concert avec toute autre personne, est bénéficiaire ou propriétaire effectif de Parts, procéder au rachat forcé de toutes les Parts détenues par cet Associé de la manière suivante:

La Société envoie un avis (ci après l'«Avis de Rachat») à l'Associé détenant de telles Parts ou apparaissant au registre des associés comme étant le propriétaire des Parts à racheter, spécifiant les Parts à racheter conformément aux dispositions ci dessus, le prix à payer pour ces Parts, et le lieu ou le Prix de Rachat de ces Parts est effectué. Tout Avis de Rachat peut être envoyé à l'Associé par lettre timbrée et recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou celle inscrite dans le registre des associés. Dès la fermeture des bureaux à la date indiquée dans l'Avis de Rachat, l'Associé concerné cesse d'être Associé et les Parts détenues par lui sont annulées. ledit Associé est obligé de remettre à la Société le certificat ou les certificats de Parts (si émises) relatifs aux Parts mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Le prix auquel les Parts mentionnées dans l'Avis de Rachat sont rachetées est déterminé conformément à l'article 20 ci-dessous (ci-après le «Prix de Rachat»);

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'Associé apparaissant comme propriétaire de telles Parts et sera versé à la Société par l'intermédiaire d'une banque au Luxembourg ou ailleurs (tel que mentionné dans l'Avis de Rachat) pour paiement à une telle personne contre vérifications conformément aux lois et règlements. Dès versement des fonds correspondant au Prix de Rachat aucune personne mentionnée dans le dit Avis de Rachat n'aura un intérêt supplémentaire actions en relation avec de telles Parts ou certaines d'entre elles, sauf le droit de l'Associé apparaissant comme propriétaire de recevoir le prix à verser (sans aucun intérêt) par la banque susmentionnée.

L'exercice par la Société du pouvoir conféré au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Parts ou que la propriété réelle des Parts était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi; et



Refuser d'accepter le vote d'une Personne Interdite lors des assemblées générales des Associés de la Société.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque Part sociale confère à son propriétaire des droits égaux dans les bénéfices et actifs de la Société et à une voix aux assemblées générales des Associés.

Si la Société comporte un Associé unique, cet Associé exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les Associés par la Loi de 1915 et ces Statuts.

La propriété d'une Part sociale emporte adhésion implicite à ces Statuts et à toute décision prise à l'assemblée générale des Associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les actifs et documents de la Société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et décisions de la Société.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque Part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun conjointement ou non désigné.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un Associé unique, cet Associé unique peut librement céder ses Parts sous réserve des restrictions contenues dans les présents Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs Associés, les Parts sont librement cessibles entre Associés existants. Le transfert à un non-Associé est soumis aux restrictions de ces Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs Associés, les Parts sont librement cessibles entre Associés. La cession à un non Associé est soumise aux restrictions des présents Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs Associés, les Parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés sans l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois-quarts (75%) du capital social de la Société.

La cession de Parts ne peut être effectuée que par un Associé existant à des Investisseurs Avertis.

- **Art. 11. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un Associé n'entraîne pas la liquidation de la Société.
- **Art. 12. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non (chacun un «Gérant»). S'il y a plus d'un Gérant, les Gérants forment un Conseil.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'Associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Tout Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Associé unique détenant la totalité du capital libéré ou par une décision de l'assemblée générale des Associés Un Gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment sous réserve de préavis à la Société.

L'Associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des Associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque Gérant.

Le Conseil pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le Conseil choisit un secrétaire, qui n'est pas nécessairement Gérant, chargé de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et autres rapports de la Société.

Le Conseil peut également nommer des [Officiers] de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. De telles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les Officiers n'ont pas besoin d'être Gérant ou Associé de la Société. Les Officiers désignés ont les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil.

Art. 13. Réunions du conseil. Les réunions du Conseil se tiendront au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toutes réunions du Conseil est donné à tous les Gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Cet avis peut être supprimé sous réserve du consentement par écrit, facsimilé ou courrier électronique de chaque Gérant.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, facsimilé ou courrier électronique un autre Gérant comme mandataire. Les Gérants peuvent également voter par écrit, facsimilé ou courrier électronique. Les réunions du Conseil peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les Gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil ne délibère valablement à une réunion que si deux Gérants au moins sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le président du Conseil a un droit de vote prépondérant.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises sous forme de résolutions écrites. Celles-ci doivent être signées ou contresignées conjointement par l'ensemble des Gérants.

Art. 14. Pouvoirs de représentation. Dans les relations avec les tiers, deux Gérants ont le pouvoir d'agir conjointement en toutes circonstances conjointement au nom de la Société et d'accomplir et autoriser tous les actes et opérations. La



Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux Gérants. Nonobstant ce qui précède, un Gérant a le pouvoir d'agir seul en toutes circonstances au nom de la Société, pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations et engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature sous réserve d'autorisation du Conseil.

Art. 15. Décès, Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission ou la révocation d'un Gérant ou tout autre événement similaire affectant un Gérant n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité d'un gérant. Un Gérant n'engagera pas personnellement sa responsabilité, du fait de des fonctions exercées au nom de la Société. Il est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

La Société dédommage, au sens le plus large autorisé par les dispositions légales applicables, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès, réclamation ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) est ou a été gérant, administrateur ou officier de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil le recommande, la Société peut indemniser, au sens le plus large autorisé par les dispositions légales applicables, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès, réclamation ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou officier) de la Société ou d'une filiale.

La Société a le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de toute personne qui est ou a été gérant, administrateur, officier, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, administrateur, officier, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 16 n'entravera un droit ou la protection accordés à toute personne en vertu d'une loi en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, au sens le plus large autorisé par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Art. 17. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs Associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par résolution écrite, le texte desdites résolutions sera envoyé par le Conseil aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs Associés, les décisions des Associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des Associés représentant trois-quarts (75%) du capital social de la Société.

- **Art. 18. Décisions.** Les décisions de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des Associés ainsi que les procurations seront, le cas échéant, annexées aux procès-verbaux des réunions.
- **Art. 19. Politique d'investissement.** Les Gérants, sur la base du principe de répartition des risques, auront le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les lignes de conduite de gestion et des affaires de la Société, dans la limite des restrictions établies par le Prospectus et en conformité avec les lois et règlements applicables.
- **Art. 20. Rachat / Remboursement.** La Société est un fonds d'investissement spécialisé fermé. Par conséquent, les Parts dans la Société ne peuvent faire l'objet de demandes de rachat par un Associé.

La Société peut demander le rachat des Parts dans les circonstances suivantes:



Lorsque la poursuite de la participation d'un Associé est susceptible d'entraîner la violation par la Société d'une loi ou d'un règlement, ou exposer la Société à des désavantages fiscaux ou économiques auxquels elle n'aurait pas été exposée si ledit Associé cessait d'être Associé;

Lorsque l'Associé concerné à violé une disposition des présents Statuts;

Lorsque les Parts ont été acquises ou détenues, directement ou indirectement, par ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne en violation des dispositions des présents Statuts, notamment une personne qui n'est pas un Investisseur Averti:

Toutes autres circonstances, déterminées par la Société, dans lesquelles la poursuite de ladite participation serait matériellement préjudiciable aux intérêts de la Société ou de ses Associés.

Le rachat de Parts par la Société est soumis à un préavis écrit de 30 jours, donné par la Société à l'Associé concerné, mentionnant son intention de rachat desdites Parts ainsi que la date de rachat envisagé, qui doit correspondre à un Jour Ouvrable.

Le prix de rachat des Parts sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Parts au Jour d'Évaluation le plus récent précédant le rachat. Le prix de rachat sera payable sans intérêts, dès que possible (au vu de la liquidité du Portefeuille et des intérêts des Associés) suivant la date effective de rachat et sera payé en espèces ou en valeurs mobilières de placement. Les frais associés au rachat peuvent, si la Société le décide, être mis à la charge de l'Associé dont les Parts ont été rachetées et peuvent être déduits du produits de rachat payable à l'Associé dans les cas ou la Société exerce son droit de rachat dans les circonstances prévues aux paragraphes (2) ou (3) du présent article 20.

Les Parts qui ont fait l'objet d'un préavis de rachat ne sont pas admises à participer aux profits de la Société pour la période suivant la date de rachat.

A la date de rachat, l'Associé dont les Parts ont été rachetées est tenu de remettre à la Société ou à tout mandataire dûment désigné à cet effet le certificat émis représentant les Parts concernées pour annulation.

Art. 21. Évaluation.

Art. 21.1. Méthode de calcul. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée en Euro et déterminée à chaque Jour d'Évaluation (tel que défini ci-dessous) en divisant (i) l'actif net de la Société (basé sur les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS), correspondant à la valeur de la part d'actif moins la part de passif, à chaque Jour d'Évaluation, par (ii) le nombre de Parts en circulation, conformément aux règles d'évaluation exposé ci-dessous, sous réserve que la détermination de l'actif soit conforme aux règles ci-dessous mentionnées.

La Valeur Nette d'Inventaire par Part sociale peut être arrondie au plus proche centième (EUR 0.01) supérieur ou inférieur. Si à partir du moment de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire il y a eu une modification matérielle relative à une partie importante de l'actif immobilier de la Société, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des Associés, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation avec prudence et bonne foi.

Un «Jour d'Évaluation» correspond au dernier jour de chaque année sociale de la Société de même qu'à tout autre jour déterminé par le Conseil.

Art. 21.2. Détermination de l'actif et du passif. A cette fin, l'actif et le passif de la Société seront déterminés de la manière suivante:

Aux fins d'évaluation de l'actif immobilier, le Conseil désigne un expert indépendant en immobilier autorisé, le cas échéant ayant exécuté ou, sous traité avec l'approbation du Conseil, ses fonctions à toute entité qui exploite dans la juridiction de situation d'une propriété et dont la nomination est approuvée par l'autorité de supervision luxembourgeoise (l'«Expert Indépendant»). Le Conseil peut sélectionner différents Experts Indépendants pour chaque marché local lorsque les circonstances le justifient. La liste des Experts Indépendants sera publiée dans le rapport financier.

21.2.1 L'actif de la Société comprend:

L'actif immobilier;

Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, incluant les intérêts courus;

Toutes les créances, les effets payables et comptes (incluant produits de propriété, droits de propriété, valeurs mobilières ou tous actifs vendus mais non remis);

Toutes obligations, billets, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société (sous réserve que la société puisse effectuer des ajustements conformes au paragraphe 21.2.1 (viii)(d) ci-dessous concernant les fluctuations du marché à la valeur de marché de valeurs mobilières causée par les pratiques ex dividendes, ex droits, ou similaires);

tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

tous les intérêts échus ou courus sur les propriétés immobilières ou sur tous les actifs portant intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;

les frais de formation de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Parts de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;



tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avances. La valeur de l'actif sera calculée de la manière suivante:

Sous réserve des dispositions ci-dessus, l'actif immobilier sera évalué par l'Expert Indépendant à chaque Jour d'Évaluation et à tout autre jour à la requête du Conseil.

Les titres des sociétés immobilières qui sont cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé seront évaluées sur la base de la dernière valeur de marché ou cours de bourse disponible.

Sous réserve des dispositions ci-dessous mentionnées, les titres des sociétés immobilières qui ne sont pas cotées en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur la base d'une valeur probable nette de réalisation (prenant en compte les taxes) estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil utilisant la valeur de l'actif immobilier tel que déterminée en conformité avec (a) ci-dessus et les prescriptions ci-dessous.

La valeur d'espèces en caisse ou en dépôts, créances, obligations, billets à vue, créance (incluant créances de TVA), charges payées d'avance, dividendes en espèce et intérêts déclarés ou courus tel que susmentionnés et pas encore reçus, est considérée être le montant total, sauf au cas ou le même montant n'est pas susceptible d'être payé ou reçu en totalité, dans ce cas, cette valeur atteint après une telle réduction tel que considérée appropriée dans un tel cas pour refléter la vraie valeur.

Tous les autres titres et autres actifs, incluant les titres de créance et les titres pour lesquels aucune cotation de marché n'est disponible, sont évalués sur la base de cotations fournis par le distributeur ou par un service de cotation approuvé par le Conseil ou, dans le cas ou de tels prix ne sont pas considérés comme représentatifs des valeurs de marché, de tels titres et autres actifs seront évalués à une juste valeur déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil. Les instruments de marché monétaire détenus par la Société dotés d'une échéance résiduelle de 90j ou moins seront évalués selon la méthode des coûts amortis, qui s'approche de la valeur de marché.

L'appréciation de la valeur de (i) l'actif immobilier au nom de la Société ou une de ses filiales et (ii) (le cas échéant) de la participation directe ou indirecte de la Société dans les sociétés immobilières visées au (c) ci-dessus dans lesquelles la Société pourrait détenir des actions à droit de vote, sera entreprise par l'Expert Indépendant à chaque Jour "Évaluation.

La valeur de l'actif et du passif non exprimée en Euro sera convertie en Euro aux taux de change correspondant au Jour d'Évaluation correspondant. Si de tels taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par ou suivant les procédures établies par le Conseil.

Le Conseil peut permettre qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée, s'il considère qu'elle reflète la juste valeur de l'actif de la Société.

21.2.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 21.2.3, le passif de la Société comprend:

Tous les emprunts et autres dettes d'emprunts (incluant les dettes convertibles), factures et comptes fournisseurs;

Tous les intérêts courus sur les emprunts et autres dettes (incluant les frais courus pour l'engagement d'un tel emprunt ou dette)

Toutes les dépenses courues ou payable (incluant les dépenses administratives, les frais de consultation, et les frais de domiciliation et d'agent d'entreprise);

Toutes les dettes connues, présentes et futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour paiements ou en relation à la propriété, incluant le montant de toute distribution déclarée et impayée par la Société, lorsque le Jour d'Évaluation tombe à la date de détermination de la personne y ayant droit pour ou y est postérieure;

Une provision appropriée pour impôts futurs basée sur le capital et les revenus au Jour d'Évaluation, tel que déterminés par le Conseil, ainsi que le montant considéré par le Conseil comme étant une allocation appropriée en considération de tout passif éventuel de la Société, sous réserve qu'une telle provision inclue tous impôts différés calculés comme si l'actif immobilier correspondant a été directement ou indirectement réalisé au Jour d'Évaluation correspondant à la manière déterminée par le Conseil, à sa discrétion; et

Toutes autres dettes de la Société conformes à la loi luxembourgeoise et les normes IFRS. Dans la détermination du montant de telles dettes, la Société prend en compte toutes les dépenses payables par la Société. La Société peut augmenter les dépenses administratives et autres à caractère régulier ou périodique basé sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres périodes.

21.2.3 Aux fins de cet Article 21:

Les Parts à émettre par la Société sont considérées comme étant émises au Jour de Souscription, et à partir de cette date et jusqu'à réception par la Société le prix est considéré par conséquent être une dette incombant à la Société;

Tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs exprimés en monnaie autre que l'Euro sont évaluées après prise en considération du cours du marché ou taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire; et

Lorsque à tout Jour d'Évaluation la Société s'est engagée à:

acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer et les frais associés à cet actif au Jour d'Évaluation correspondant seront indiqués comme actif de la Société; ou

vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour un tel actif sera indiquée comme un actif de la Société et l'actif à remettre par la Société ne sera pas inclus dans les actifs de la Société;



Sous réserve cependant, que si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou d'un tel actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par le Conseil de bonne foi.

Pour éviter le doute, les dispositions de cet Article 21 (incluant notamment l'Article 21.2.3 ci-dessus) sont des règles de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Part et ne sont pas destinées à affecter le traitement comptable ou juridique de l'actif et du passif de la Société ou de toutes Parts émises par la Société.

Art. 22. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

22.1 Fréquence de calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Part sociale est calculée par l'agent administratif central (the Central Administrative Agent) sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire au Jour d'Évaluation.

22.2 Suspension temporaire

Le Conseil peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et pourra suspendre l'émission de Parts:

pendant toute période lorsque un ou plusieurs bourses qui fournissent la base pour l'évaluation d'une part substantielle des actifs de la Société sont fermées ou si le traitement sur ces bourses sont restreints ou suspendus ou lorsque la négociation est restreinte ou suspendue;

pendant toute période, lorsqu'en conséquence d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance en dehors du contrôle, la responsabilité ou le pouvoir du Conseil, la réalisation ou l'évaluation d'une partie substantielle des investissements de la Société ne peut pas être raisonnablement effectuée sans nuire gravement aux intérêts des Associés, ou si dans l'opinion du Conseil la Valeur Nette d'Inventaire de la Société ne peut pas être calculée correctement.

pendant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des investissements de la Société sont hors service ou, si pour une raison quelconque, les prix courants des investissements de la Société ne peuvent pas être déterminés immédiatement et exactement;

pendant toute période lorsqu'en conséquence d'une restriction de change ou autres restrictions affectant le transfert de fonds, les opérations au nom de la Société sont rendues impraticables, ou si les acquisitions, ventes, dépôts et retraits des actifs de la Société ne peuvent être effectues aux taux de change normaux;

lorsque la valeur d'une part substantielle de l'actif d'une filiale consolidée de la Société ne peut être déterminé avec certitude; ou

lorsque pour toute raison, les prix des investissements ne peuvent être déterminés rapidement et de manière certaine.

Le Conseil suspendra immédiatement l'émission et le rachat des Parts lorsqu'un événement intervient qui entraîne la liquidation de la Société.

Art. 23. Prix d'offre. Chaque fois que la Société offre des Parts à souscrire, le prix par Part sociale auquel de telles Parts sont offertes et vendues est le prix d'offre par Part (étant la Valeur Nette d'Inventaire applicable par Part sauf au premier jour de clôture, jour auquel il est fixé à 100EUR) plus des frais de souscription calculés sur la base du Prix d'Offre applicable, tel qu'il peut être décidé par le Conseil et décrit dans le Prospectus actuel. Le prix ainsi déterminé est payable dans une période déterminée par les Gérants qui n'excédera pas 10 Jours Ouvrables suivant le Jour de Souscription correspondant.

Le prix d'offre peut, sur approbation du Conseil, et sous réserve de toutes les lois applicables, notamment relatives au rapport d'audit spécial des réviseurs d'entreprises agrées de la Société confirmant la valeur des apports en nature (les coûts liés à de tels apports incombant au souscripteur), consister en apports à la Société d'actifs ou de titres acceptables pour le Conseil et conformes a la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

Le Conseil se réserve le droit de reporter les demandes de souscription de Parts à un Jour de Souscription ultérieur si c'est dans l'intérêt des Associés existants. Les Souscriptions sont prises en charge sur une base de premier arrivé premier servi Dans ce cas, un investisseur peut retirer sa demande de souscription.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes de la Société sont exprimés en Euro. Les comptes annuels, incluant le bilan et le compte de résultat, le rapport de gérance et l'avis de l'assemblée générale annuelle seront envoyés et/ou publiés et mis à disposition conformément aux lois applicable.

Art. 25. Bilan. Au terme de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif et établit le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi de 1915.

Le bilan et le compte de résultats sont soumis à l'approbation de l'Associé unique ou, à l'assemblée générale des Associés.

Chaque Associé ou son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date limite fixée pour la réunion de l'assemblée générale des Associés.



Art. 26. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des Associés détermine, sur proposition du Conseil, sous réserve des acomptes sur dividendes déclarés ou versés, de quelle façon les revenus de placement net annuels seront répartis.

Les dividendes peuvent comprendre une distribution du compte de péréquation des dividendes qui dans ce cas sera crédité lors de l'émission de Parts et lors du rachat de Parts, le montant attribué à ces Parts sera débité d'un compte de provisions.

Le droit aux dividendes ou distributions est déterminé par le Conseil.

Aucune distribution ne peut être faite si elle entraîne la baisse du capital social de la Société tombera en dessous du minimum prévu par la Loi de 2007.

- Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateur(s) sera ou seront nommé(s), selon le cas, par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.
- **Art. 28. Modifications des statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale des Associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.
 - Art. 29. Général. Tous les sujets non régis par les présent Statuts seront déterminés conformément aux lois applicables.

Souscription et Libération

Associés	capital	Nombre
	souscrit	de Parts
	et libéré	
	(EUR)	
MGE/DREF European Retail Ventures LLC	31,000	310
Total	31,000	310

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société débute à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2011. La première assemblée générale des Associés se tiendra en 2010.

Dépenses, Frais

Les dépenses, frais et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société pour sa constitution sont estimés à approximativement deux mille euro (EUR 2.000.-)

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus nommées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la Société.

Ayant d'abord vérifié que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris les décisions suivantes, chaque fois par vote unanime:

Le nombre de Gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont, sous réserve d'approbation par l'autorité de supervision luxembourgeoise, désignés comme Gérants pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale des Associés à tenir en 2012:

Marc BAUWENS, né le 21 Avril 1947 à Sint-Gillis-Waas, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située à Designer Outlet Roermond, Stradsweide 2, 6041 TD Roermons, Pays-Bas;

Gary BOND, né le 21 Septembre 1960 in Windlesham, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située à McArthurGlen, Nations House, 3 ^e étage, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1WH, Royaume Uni;

Julia CALABRESE, née le 26 Décembre 1949 en Pennsylvanie, États Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à McArthurGlen, Nations House, 3 ^{er} étage, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1WH, Royaume Uni;

Pietro LONGO, né le 13 Septembre 1970 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située à Intertrust, 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Eric MAGRINI, né le 20 Avril 1963 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située à Intertrust, 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Geoffrey NIDD, né le 2 Mars 1953 à Londres, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située à Bureau de Direction, McArthurGlen, Voie du Bois, 10150 Pont Sainte Marie, France;

Deloitte S.A. est désigné comme réviseur d'entreprises agrée de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale des Associés à tenir en 2012.



Conformément aux dispositions des statuts et de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales (tel que modifiée) l'assemblée générale des Associés autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion courante de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion courante à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. Beythan, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2042. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009307/904.

(110010306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Corpogest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 115.569.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 novembre 2010, enregistré à Mersch, le 12 novembre 2010, Relation: MER/2010/2127, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1930 Luxembourg, 64, Avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011001660/18.

(110001460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Extrait des résolutions de l' AG. des associés du 28 octobre 2010

Cessions de parts sociales

L'Assemblée Générale des associés a autorisé les cessions de parts sociales suivantes qui ont eu lieu en date du 28 octobre 2010:

La société anonyme Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises SA, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.905 a cédé 400 parts sociales à la société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.348.

Monsieur Aleksandar DJUKANOVIC né le 27 juillet 1972 à Smedereveska Palanka (BA) demeurant 7, Cité Princesse Amélie L-7262 Helmsange a cédé 100 parts sociales à la société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.348.



Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société CORTEC PAPERSYSTEMS S. à r.l. est la suivante, la société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. détient 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001661/24.

(110001588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Excite Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 30.644.

This is my formal notification that I am resigning from EXCITE INVEST SA as Director. 29 November 2010 will be my last day.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société EXCITE INVEST S.A., avec effet au 29. Novembre 2010.

29.11.2010. Roberto PIZZUTI.

Référence de publication: 2011001728/12.

(110001423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Danismac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.850.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DANISMAC S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 29850, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 145 du 26 mai 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 6 août 2001 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 227 du 9 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement à L1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aurélie BLOCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.
- 2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Etienne GILLET, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001670/68.

(110001509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

Merci de prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de classe A Mr. Steve Impey a changée elle est la suivante: - 80 New Bond Street, W1S 1SB Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2010.

Référence de publication: 2011002002/11.

(110001500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DOMAIN HOLDING S.A. ", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42873, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 199 du 3 mai 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Elvinger, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg..

Le président prie le notaire d'acter que:



- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant: La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement et indirectement à la réalisation des objectifs ci-dessus et prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé ou public, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer des statuts toute référence à la loi de 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59029. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001681/71.

(110001618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 octobre 2010

- 1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011002049/23.

(110001637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Emile Berté et Cie, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 30, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 9.718.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 2010, enregistré à Mersch, le 29 décembre 2010, Relation: MER/2010/2523, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-7591 Beringen, 5, rue Hurkes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011001687/18.

(110001417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Manufaktura Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.481.

EXTRAIT

En date du 11 novembre 2010, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "Rue Léon Thyes 12, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".



Il convient également de noter que l'adresse professionnelle du gérant, Centrum NS Luxembourg S.à r.l., est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011001838/16.

(110001566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une présidente en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

MARRONI FINANCES SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011001855/15.

(110001587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Mirasole International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 157.267.

Il résulte de 3 contrats de cession de parts sociales signés en date du 02 décembre 2010 que Monsieur Guido SAN-TULLO ayant son adresse au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen a cédé

- 30 (trente) parts sociales qu'il détenait dans la société MIRASOLE INTERNATIONAL S. à r. l. à Madame Karen SAUER, né le 21 mars 1973 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- 20 (vingt) parts sociales qu'il détenait dans la société MIRASOLE INTERNATIONAL S. à r. l. à Monsieur Nino SANTULLO, né le 24 septembre 1993 à Lyon (France), avec adresse au 61, avenue Valioud F-69110 Ste Foy les Lyon;
- 20 (vingt) parts sociales qu'il détenait dans la société MIRASOLE INTERNATIONAL S. à r. l. à Monsieur Luigi SAN-TULLO, né le 4 septembre 2002 à Saint Mande (France), avec adresse au 5, chemin de la Perrause CH-1052 Le Montsur-Lausanne.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011001862/18.

(110001569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.007.025,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.459.

Lors de la liquidation de Trinigwall LDA survenue en juin 2010, les 382 parts sociales ordinaires A que détenait Trinigwall LDA dans la Société ont été transférées de manière suivante:

- 191 parts sociales ordinaires A ont été transférées à Monsieur Giovanni Luca Emanuele Volonté, domicilié à Viale Abruzzi, 92, 20131 Milan, Italie; et
- 191 parts sociales ordinaires A ont été transférées à Monsieur Francesco Mancini, domicilié à Via Pantano 5, 20122 Milan, Italie.

En vertu d'un contrat de cession du 30 juin 2010, Monsieur Giovanni Luca Emanuele Volonté et Monsieur Francesco Mancini ont cédé les 191 parts sociales ordinaires A qu'ils détenaient respectivement dans la Société à Julius Baer Fiduciaria S.R.L, une société de droit italien, ayant son siège social au 3 Corso Di Porta Nuova, 20121 Milan, Italie, immatriculée auprès de la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Milano sous le numéro REA MI-1720124.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011001874/21.

(110001437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Montain Sebring Générale Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.856.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 août 2001

Le siège social de la société jusqu'alors fixé 17, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Charles Kaufhold Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011001864/12.

(110001557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.757.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001911/18.

(110001428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

A.T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.914.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 14 janvier 2011 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.
- * Monsieur Emanuele BOZZONE, demeurant à CH-6863 Besazio, Via Cabella,
- * Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- * Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes
- * La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011016872/24.

(110018689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.937.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001937/18.

(110001410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Stettin S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.932.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001938/18.

(110001411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Vendin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.760.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 03 janvier 2011. G.T. Experts Comptables Sàrl

> Luxembourg Signature

Référence de publication: 2011001939/18.

(110001426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

G.T. Expert Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001940/18.

(110001427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

EXTRAIT

Les Administrateurs de UBS (Lux) Real Estate Funds Sélection ont décidé lors du Conseil d'Administration du 27 octobre 2010:

- 1. d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Gennari comme Administrateurs du Fond avec effet au 27 octobre 2010,
- 2. de nommer Madame Amanda O'Brien (demeurant 33 A, Avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg) en tant qu'Administrateur du Fond en remplacement de Monsieur Jean-Paul Gennari avec effet au 17 décembre 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011002780/18.

(110001546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Rhodalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 105.760.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date 23 décembre 2010

L'assemblée générale extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 6 décembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 3, rue du Fort Dumoulin, 1425 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010. RHODALUX S.à r.l., en liquidation volontaire Signature

Référence de publication: 2011001946/19.

(110001503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

RECAP I Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 141.897.

In the year two thousand and ten on the twentieth day of December,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of RECAP I Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.897, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2518 of 15 October 2008, page 120837 (the "Company").

The articles of association of the Company have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 20 May 2010, number 1062, page 50969.

The General Meeting was opened and presided by Mr. Hugo Neuman, director of the Company, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg. The General Meeting elected as scrutineer Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- a. Increase of the share capital of the Company by an amount of One Euro (EUR 1) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred and One Euro (EUR 12,501) to Twelve Thousand Five Hundred and Two Euro (EUR 12,502) by the issuance of One (1) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company) having nominal value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing Class A Shares;
- b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued Class A Share, together with a share premium of Four Hundred Seventy-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Euro (EUR 479,999), by contribution in cash by RECAP Holdings (Canada) Limited;
 - c. Subsequent amendment of Articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company;
 - d. Amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company;
 - e. Miscellaneous.
- II. All current shareholders (collectively referred to hereinafter as the "Shareholders") represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. All the shares in circulation being represented at the present General Meeting and all Shareholders having waived their right to receive convening notices as required by article 11 of the Company's articles of association, the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of One Euro (EUR 1) in order to bring it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred and One Euro (EUR 12,501) to Twelve Thousand Five Hundred and Two Euro (EUR 12,502) by the issuance of One (1) Class A Share (as defined in the articles of association of the Company) having nominal value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing Class A Shares.



Second resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to accept the subscription and payment of the new Class A Share by RECAP Holdings (Canada) Limited, having its principal office at 4500 Bankers Hall East, 855-2 nd Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 4K7, Canada and registered with the Registrar of Corporations of Alberta under number 2013323502, as follows:

	Contribution in cash (EUR)	Number of Subscribed Class A Shares	Nominal Value of Subscribed Class A Shares (EUR)	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
RECAP Holdings (Canada) Limited,					
prenamed	480,000	1	1	479,999	480,000
Total	480,000	1	1	479,999	480,000

Subscription - Payment

THEREUPON, RECAP Holdings (Canada) Limited, prenamed, hereby represented by Mr. Pawel Hermelinski by virtue of a proxy under private seal declares to subscribe to One (1) newly issued Class A Share and to pay it in full, together with share premium of Four Hundred Seventy-Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine Euro (EUR 479,999) by contribution in cash of an amount of Four Hundred and Eighty Thousand Euro (EUR 480,000).

The amount of Four Hundred and Eighty Thousand Euro (EUR 480,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 5.1 and Article 5.2 of the articles of association of the Company so that they shall henceforth read respectively as follows:

- "5.1. The subscribed and issued share capital of the Company is twelve thousand five hundred and two Euros (€12,502), represented by 6,502 Class A Shares, 500 Class B Shares, 500 Class C Shares, 500 Class D Shares, 500 Class E Shares, 500 Class F Shares and 500 Class G Shares issued to the Co-Investment Shareholders and 1,000 Class H Shares, 1,000 Class I Shares and 1,000 Class J Shares issued to the Carried Interest Shareholders, each such Share issued at Par Value and fully paid up."
- " **5.2.** Further, the Company may issue to the Co-Investment Shareholder when required by the Company up to 9,993,498 additional Co-Investment Shares. The Par Value of each Co-Investment Share shall be fully paid up on issue by the Co-Investment Shareholder."

Furthermore, it is noted that the above resolutions are approved by RECAP Holdings (Canada) Limited, prenamed, in its capacity as holder of the totality of Class A Shares in issue, in accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company.

Fourth resolution

The General Meeting unanimously RESOLVES to further amend Article 10 and 11 of the articles of association of the Company so that they shall henceforth read respectively as follows:

10. Organisation of general meetings.

- 10.1 If a holder of any Class A to J Shares so requests in writing, the Company shall be required to convene a general meeting of the Shareholders in order to consider the winding up of the Company in accordance with and subject to Article 16 or for any other purpose permitted under these Articles and the Law. For the purposes of general meetings pursuant to this Article 10.1, the Company shall send a notice setting forth the agenda at least twenty one (21) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register and shall also circulate any papers provided by the requesting Shareholders.
- 10.2 No general meetings of the Company shall be held unless the Co-Investment Shareholder is present or represented at the general meeting.
- 10.3 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, fax or e-mail.
- 10.4 Except as otherwise required by the Law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast by those present or represented and entitled to vote or, if the resolution to be adopted is such as to change the respective rights within one or several classes of Shares, a simple majority of the votes validly cast by those present or represented and entitled to vote in respect of each such class.



- 10.5 The jurisdiction of the Company may be changed only with the unanimous consent of all Shareholders in respect of all Shares.
- 11. Meeting notice. Save as set out in Article 10.1, Shareholders will meet upon call by the Company pursuant to a notice setting forth the agenda and sent at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder entitled to receive notice of, attend and vote at such meetings at the Shareholder's address in the Register."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés (l' «Assemblée Générale») de la société à responsabilité limitée, RECAP I Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.897, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 octobre 2008, numéro 2518 page 120837 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié du notaire précité, en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 mai 2010, numéro 1062, page 50969.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo Neuman, gérant de la Société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- (a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (1 EUR) en vue de porter son montant actuel de douze mille cinq cent et un euros (12.501) à douze mille cinq cent et deux euros (12.502 EUR) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (comme définie dans les statuts de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe A existantes;
- (b) Souscription et libération entière à la valeur nominale de la Part Sociale de Classe A nouvellement émise, avec une prime d'émission de quatre cent soixantedix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 479.999,-), par un apport en numéraire à effectuer par RECAP Holdings (Canada) Limited;
 - (c) Modification subséquente des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société;
 - (d) Modification des articles 10 et 11 des statuts de la Société;
 - (e) Divers.
- II. Tous les associés actuels (ci-après collectivement appelés les «Associés») représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués en une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des Associés représentés.
- III. Toutes les parts sociales en circulation étant représentées à la présente Assemblée Générale, et tous les Associés ayant renoncé à leur droit de recevoir la convocation prévue à l'article 11 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social d'un montant d'un euro (EUR 1,-) en vue de porter son montant actuel de douze mille cinq cent et un euros (12.501) à douze mille cinq cent et deux euros (EUR



12.502,-) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A (comme définie dans les statuts de la Société) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe A existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité d'accepter la souscription et la libération intégrale de la nouvelle Part Sociale de Classe A par RECAP Holdings (Canada) Limited, ayant son siège social au 4500 Bankers Hall East, 855-2 nd Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7, Canada et enregistrée auprès de Registrar of Corporations of Alberta sous le numéro 2013323502, comme suit:

Souscripteur RECAP Holdings (Canada) Limited,	Apports en numéraire (EUR)	Nombre des Parts Sociales de Classe A souscrites	valeur nominale des Parts Sociales de Classe A souscrites (EUR)	Prime d'émission (EUR)	Prix Total de Souscription (EUR)
prénommée	480.000,-	1	1	479.999,-	480.000,
Total	480.000,-	1	1	479.999,-	480.000,

Souscription - Libération

SUR CE, RECAP Holdings (Canada) Limited, prénommée, représentée par Monsieur Pawel Hermelinski en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à une Part Sociale de Classe A nouvellement émise et de la libérer intégralement, ainsi qu'une prime d'émission de quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatrevingt-dix-neuf euros (EUR 479.999,-) par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-).

Le montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier l'article 5.1 et l'article 5.2 des statuts de la Société qui doivent être lus respectivement comme suit:

- « **5.1.** Le capital social, souscris et libéré, de la Société est de Douze Mille Cinq Cent et Deux euros (EUR 12.502), représenté par 6.502 Parts Sociales de Classe A, 500 Parts Sociales de Classe B, 500 Parts Sociales de Classe C, 500 Parts Sociales de Classe D, 500 Parts Sociales de Classe E, 500 Parts Sociales de Classe F, 500 Parts Sociales de Classe G, toutes souscrites par les Associés Co-Investisseurs et 1000 Parts Sociales de Classe H, 1000 Parts Sociales de Catégorie I et 1000 Parts Sociales de Classe J, toutes souscrites par les Associés à Intérêt Différé, chacune des dites Parts Sociales sont émises à Valeur Nominale et entièrement libérées.»
- « 5.2. De plus, la Société peut lorsqu'elle le souhaite, émettre en faveur des Associés Co-Investisseurs, un maximum de 9,993,498 Parts Sociales de Co-Investissement additionnelles. Chacune des Parts Sociales de Co-Investissement devra être entièrement libérée lors de leur émission par l'Associé Co-Investisseur.»

De plus, il est noté que les résolutions qui précèdent sont approuvées par RECAP Holdings (Canada) Limited, prénommée, en sa capacité de détenteur de la totalité de Parts Sociales de Classe A en circulation, en accord avec l'article 5.3 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DÉCIDE à l'unanimité de modifier par ailleurs les articles 10 et 11 des statuts de la Société qui doivent être lus respectivement comme suit:

« 10. Organisation des Assemblées Générales.

- 10.1 A la requête d'un détenteur d'une Part Sociale de Classe A à J, la Société devra convoquer une assemblée générale des Associés, afin de considérer la dissolution de la Société, conformément à l'Article 16, ou pour tout autre raison telle que prévue par la Loi ou les présents Statuts. En application de cet Article 10.1, la Société enverra à tous les Associés, à leur domicile tel que spécifié au Registre, les convocations contenant l'ordre du jour, et tout autre documents pertinents à la demande des Associés, et ce au moins vingt et un (21) Jours Ouvrables avant la tenue prochaine de l'assemblée.
- 10.2 Aucune assemblée générale ne peut être valablement tenue sans la présence ou la représentation de l'Associé Co-Investisseur à cette assemblée.
- 10.3 Chaque Associé peut participer à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex, ou e-mail comme mandataire une autre personne.
- 10.4 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi dans les présentes dispositions, les résolutions lors d'une assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité des votes des Associés présents ou représentés et votant, si une résolution prévoit de modifier les droits respectifs d'une ou plusieurs catégorie de Parts Sociales, dans ce



cas, la résolution est prise à la majorité des votes des Associés présents ou représentés et votant des catégories de Parts Sociales concernées.

10.5 Le changement de nationalité de la Société n'est possible qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

11. Convocation de l'Assemblée. Sans préjudice les dispositions de l'Article 10.1, une convocation préalable contenant l'ordre du jour est envoyée aux Associés admis à voter, à l'adresse spécifiée dans le Registre les Associés, au moins dix (10) Jours Ouvrables avana tenue d'une assemblée.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. NEUMAN, P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57869. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011001918/234.

(110001515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

INTERTELI & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Intertel & Co).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "INTERTEL & CO", a société holding en commandite par actions, (the Company), having its registered office at 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 24 February 2000, published in the Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), n° 442 dated 21 June 2000, on page 21191, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74 638.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a notarial deed, dated 24 February 2010, which deed has been published in the Memorial, n° 917 of 03 May 2010, on page 43 990.

The Meeting is opened at 04.00 p.m. with Mr Alexis KAMAROWSKY, company director, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mr Jean-Marc DEBATY, company director, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Kurt EHRKE, company director, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

- I) This Meeting was convened by registered mail to the registered shareholders dated 12 November 2010.
- II) The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.
- III) The quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.



It appears from the attendance list that out of nine thousand five hundred and one (9'501) shares in registered form [comprising one (1) participating management share held by the unlimited partner (actionnaire commandité) and nine thousand five hundred (9'500) ordinary shares held by the limited partners (actionnaires commanditaires)] representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to NINE HUNDRED FIFTY THOUSAND ONE HUNDRED EURO (950'100.- EUR), in circulation, six thousand five hundred (6'500) ordinary shares (actions de commanditaires) and one (1) participating management share (action de commandité) are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

- IV) The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a "société de gestion de patrimoine familial SPF".
- 2. Change of the Company's name and subsequent amendment of the first sentence of the Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:
- **Art. 1. Denomination and Form.** "There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of INTERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF) (herein the "Company"). All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by société en commandite par actions or by the abbreviation SCA and by a reference to its status of a société de gestion de patrimoine familial (SPF), the address of the registered office of the Company and the initials "R.C.S." followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register."
 - 3. Amendment of the object of the company and subsequent amendment of Article 3 of the company as follows:
- **Art. 3. Purposes.** "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF")."

- 4. Amendment of Article 22 of the Articles of Incorporation so as to reflect the following terms:
- Art. 22. Applicable law. "The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."
- 5. Decision that the Company should henceforth be established for an unlimited period of time and decision to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:
 - Art. 2. Term of Company, Dissolution (first paragraph). "The Company is established for an unlimited duration."
- V) After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote of the shares present or represented, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the Company's name and subsequent to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Denomination and Form. "There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of INTERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), (herein the "Company"). All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by société en commandite par actions or by the abbreviation SCA and by a reference to its status of a société de gestion de patrimoine familial (SPF), the address of the registered office of the Company and the initials "R.C.S." followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 3 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:



Art. 3. Purposes. "The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5 th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11 th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF")."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 22 to be read as follows:

Art. 22. Applicable law. "The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves that the Company should be, as of the day of the present general meeting, established for an unlimited period of time and resolved as such to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 2. Term of Company, Dissolution. (First paragraph). "The Company is established for an unlimited duration."

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman closes the present general meeting at 4.11 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Board, said persons signed together with Us, the notary these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ci-après, l'Assemblée) de la société «INTERTEL & CO» une société holding en commandite par actions, (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste. Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 74 638, constituée suivant acte notarié dressé en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 442 du 21 juin 2000 à la page 21 191.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 24 février 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 03 mai 2010, sous le numéro 917 et page 43990.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexis KAMAROWSKY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc DEBATY administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kurt EHRKE, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I) La présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 12 novembre 2010.
- II) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.
- III) L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.



Il résulte de la liste de présence que sur les neuf mille cinq cent et une (9'501) actions nominatives [comprenant une (1) action de commandité détenue par l'actionnaire commandité et neuf mille cinq cents (9'500) actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires], représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de NEUF CENT CINQUANTE MILLE ET CENT EUROS (950'100.- EUR) en circulation, six mille cinq cents (6'500) actions de commanditaire et une (1) action de commandité sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- IV) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une "société de gestion de patrimoine familial SPF".
- 2. Modification de la dénomination de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'Article 1 ^{er} des statuts qui se lira comme suit:
- Art. 1 ^{er} . Dénomination et Forme. «Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «IN-TERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF)» (ci-après désignée la «SCA»). Tous les documents rédigés par la SCA et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la SCA suivie de la mention société en commandite par actions ou de l'abréviation SCA et d'une référence à son statut de société de gestion de patrimoine familial, de l'adresse du siège social de la SCA et des initiales «R.C.S.» suivies du numéro sous lequel la SCA est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.»
- 3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la société comme suit:
- **Art. 3. Objet.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- 4. Modification de l'Article 22 des statuts qui se lira comme suit:
- **Art. 22. Droit applicable.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».
- 5. Décision que la Société soit désormais établie pour une durée illimitée et décision de modifier en conséquence le premier alinéa de l'Article 2 de statuts comme suit:
 - Art. 2. Durée de la Société, Dissolution. «La Société est établie pour une durée illimitée.».
- V) Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'Article 1 ^{er} des statuts qui se lira comme suit:

Art. 1 ^{er} . Dénomination et Forme. «Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «IN-TERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF)» (ci-après désignée la «SCA»). Tous les documents rédigés par la SCA et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la SCA suivie de la mention société en commandite par actions ou de l'abréviation SCA et d'une référence à son statut de société de gestion de patrimoine familial, de l'adresse du siège social de la SCA et des initiales «R.C.S.» suivies du numéro sous lequel la SCA est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:



Art. 3. Objet. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Ouatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 22 des statuts qui se lira comme suit:

Art. 22. Droit applicable. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que la Société soit, à partir du jour de la présente assemblée générale, établie pour une durée illimitée et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'Article 2 de statuts comme suit:

Art. 2. Durée de la Société, Dissolution. «La Société est établie pour une durée illimitée.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.11 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. KAMAROWSKY, J.M. DEBATY, K. EHRKE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15063. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011001782/225.

(110001471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Altre Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.922.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 24 décembre 2010 que l'associé unique a décidé comme suit:

- de révoquer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Mr. Kossi Agbekponou, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaule, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011002123/17.

(110001414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.



Yachteamo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.575.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 décembre 2009

Résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Albert Journo, né le 14 avril 1956 à Tunis (Tunisie) demeurant 40, avenue de Friedland F-75008 PARIS au poste d'Administrateur Délégué, avec pour charge la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires et ce, pour une durée de trois (3) ans renouvelable sans limitation.

Pour copie conforme

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011002786/18.

(110001565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Apax Eden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.653.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2010 que:

- 1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
- 2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003507/18.

(110001582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Vienna III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.868.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2010 que:

- 1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
- 2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003513/18.

(110001584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck